



LE
COUNSEIL
DES CANADIENS

Pour plus de renseignements
appelez **1-800-387-7177**
ou encore visitez notre site Web
à **www.canadians.org**

LA ZLEA OU LA DÉMOCRATIE MENACÉE

Le 20 avril prochain, les chefs de 34 pays de l'hémisphère ouest se réuniront dans la ville de Québec, afin de négocier le plus vaste accord commercial jamais vu dans l'histoire concernant l'établissement d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Bien qu'il soit modelé sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), il semblerait, à en juger d'après les rapports de ses neuf comités négociateurs, que l'ampleur et le pouvoir de la ZLEA dépasseraient ceux de son modèle. Cet accord engloberait une population de 800 millions de citoyens et de citoyennes, et son PIB combiné serait de 11 billions de dollars (US). Il incorporerait les pouvoirs de l'entente sur les services proposée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) – ainsi que ceux de l'Accord multilatéral en matière d'investissement (AMI) qui n'a pas fait long feu. En un mot, il combinerait en un seul pacte hémisphérique tous les éléments les plus ambitieux tirés de tous les accords mondiaux – actuels ou projetés – en matière de commerce et d'investissements, ce qui lui conférerait une autorité absolue sur chaque aspect de la vie au Canada et dans les Amériques.

La ZLEA proposée donnerait aux sociétés transnationales de nouveaux 'droits' sans précédent, leur permettant de remettre en question tous les services publics financés par le gouvernement – qu'il s'agisse de soins de santé, d'éducation, de sécurité sociale, de culture ou de protection de l'environnement – et d'obtenir leur part des fonds publics alloués à ces derniers. S'il était adopté, il pourrait réduire à néant le pouvoir de n'importe quel gouvernement de créer ou de maintenir des lois et des réglementations visant à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, ainsi que l'environnement qu'ils partagent.

En réalité, lorsqu'il s'agit de la ZLEA, il n'est pas tant question de commerce, que de contrôle de la démocratie par les grandes sociétés – il s'agit d'affaiblir les mesures protégeant la santé et l'environnement, de privatiser les services publics,

de commercialiser l'éducation et, en général, d'empêcher à tout jamais les gouvernements de servir les intérêts publics.

Les enjeux n'ont jamais été aussi importants pour les peuples des Amériques; la confrontation semble inévitable.

LE POUVOIR D'ACHAT

Le mandat de la ZLEA est gigantesque. Non seulement les négociateurs ont-ils l'intention d'adopter et d'élaborer les dispositions actuelles de l'ALENA et de l'OMC concernant l'agriculture, les 'investissements', l'accès au marché, les 'droits de propriété intellectuelle', les 'subventions', la 'politique de concurrence', les 'marchés publics', et le 'règlement des différends', mais ils cherchent également à introduire de nouvelles dispositions relativement aux 'services', tels les soins de santé, l'éducation, l'énergie, l'eau, la télédiffusion et la radiodiffusion, l'édition, les services postaux et l'environnement.

Bien que le Gouvernement canadien continue à nier que les soins de santé et l'éducation fassent l'objet de négociations, le groupe de négociation de la ZLEA responsable a déclaré que l'accord devrait inclure 'la couverture universelle de tous les secteurs de services'. Ce qui est certain, c'est que si le Canada adopte une position semblable à celle qu'il avait relativement à l'AGCS, il encouragera des négociations dans lesquelles, comme le dit son propre énoncé de position face à l'OMC, 'à priori rien n'est à l'abri des négociations, y compris des domaines controversés sur le plan politique comme la santé et l'éducation.'

Et même si le ministre du Commerce, Pierre Pettigrew, promet que, lors des prochaines négociations, comme il le fait souvent en ce moment, la santé et l'éducation au Canada ne seront pas touchées, les négociateurs américains, qui dominent les débats, ont d'ores et déjà déclaré qu'ils avaient l'intention de donner aux sociétés transnationales de nouveaux pouvoirs, ainsi que l'accès aux soins de santé, à l'éducation, ainsi qu'à tout autre service gouvernemental – que ce soit fédéral, provincial ou municipal.

Devrait-on s'étonner que les sociétés exercent tant de pressions pour qu'un accord soit établi rapidement. Bien que la ZLEA ne soit pas supposée être entièrement en place avant l'an 2005, les États-Unis et d'autres pays insistent pour que l'accord soit ratifié dès 2003. Les négociateurs espèrent signer, lors du sommet de Québec, en avril prochain, plusieurs ententes de 'anticipées' dans des domaines controversés tels la foresterie, les pêches et l'énergie.

Dans le cadre de l'ALENA, le Canada a déjà cédé aux États-Unis le contrôle de ses ressources énergétiques – un fait qui a mené directement à des exportations massives, l'abandon du principe de conservation, une augmentation des prix de l'huile et du gaz pour les consommateurs canadiens, ainsi qu'une recrudescence de la pollution de l'environnement. D'autres domaines sont également menacés par la ZLEA :

L'eau

Comme il l'a fait pour l'énergie, l'ALENA a rendu les lacs, rivières et aquifères canadiens vulnérables à une future exportation commerciale de la part des États-Unis. Cette situation s'étendrait à tout l'hémisphère si la ZLEA devenait réalité – sans que l'on puisse exercer le moindre contrôle sur la quantité exportée, peu importe l'impact de cette exportation sur les Canadiens ou sur l'environnement. Qui plus est, suite à l'inclusion du chapitre sur les services proposé dans la ZLEA, les services d'eau publics pourraient être remis en question en vertu des dispositions sur le 'traitement national', forçant ainsi les services d'eau municipaux à se privatiser et à pratiquer l'impartition, par exemple au profit de sociétés transnationales tels Suez Lyonnaise des Eaux et Vivendi. Le public absorberait les coûts; les sociétés recueilleraient les profits.

La sécurité sociale

Conformément au chapitre proposé sur les services, les sociétés étrangères offrant des services de soins de santé, d'éducation et autres services sociaux, auraient le droit d'établir une 'présence commerciale' n'importe où au Canada – ainsi que le 'droit' de chercher à obtenir leur part des fonds publics, en concurrence avec les hôpitaux, les écoles et les garderies. Cette formule a pour but de permettre aux sociétés étrangères à but lucratif

de s'enrichir aux dépens des budgets publics décroissants, des institutions publiques en déclin et, en fin du compte, aux dépens du droit des Canadiens et des Canadiennes d'avoir accès à des programmes universels soins de santé.

La culture

Il est vrai que le Canada mentionne la 'capacité de préserver, développer et adopter ... des politiques culturelles', mais le langage, contenu uniquement dans le préambule, est avant tout décoratif.

L'ALENA a exempté la culture dans une section, mais l'a laissée à la merci de ripostes dans un autre secteur non apparenté. La ZLEA ajouterait à ceci la menace d'attaques plus directes, en vertu du chapitre sur les services proposé, remettant en question les subventions gouvernementales, y compris celles allouées à Radio-Canada et aux éditeurs de titres canadiens, ainsi que les règlements sur le contenu canadien et la législation limitant les investissements étrangers dans la radiodiffusion, la télédiffusion, les télécommunications et les entreprises de cablodistribution. Le résultat? La domination des États-Unis sur le Canada serait inscrite dans le droit international.

L'environnement

En dépit d'une précédente – et vaine – tentative pour 'garantir le développement durable tout en protégeant l'environnement', la ZLEA, dans sa formulation actuelle, ne contient aucune protection pour l'environnement. Et cela ne changera vraisemblablement pas non plus, étant donné l'objectif réel le plus important de l'accord, qui est d'assurer des 'droits' aux investisseurs, plutôt que de gérer l'environnement d'une manière responsable. De tous les différends impliquant les sociétés et l'environnement, aucun règlement n'a été décidé en faveur de l'environnement à date. Cette situation ne peut que s'aggraver avec l'adoption de la ZLEA.

L'agriculture et la sécurité alimentaire

Déjà, le Canada a sabré dans les subventions agricoles et le soutien au revenu des fermiers et ce, bien plus profondément et rapidement que ses principaux partenaires commerciaux – ce qui s'est traduit par les pires années pour les fermiers canadiens depuis 1926. Les négociateurs de la ZLEA sont bien décidés à corser les choses en adoptant les accords de l'OMC en matière

d'agriculture et de normes alimentaires. Celles-ci favorisent les grandes sociétés au détriment des petites fermes familiales, et introduisent de nouveaux pouvoirs ayant pour but d'affaiblir les lois canadiennes sur la sécurité des aliments.

L'IMPACT DU CHAPITRE 11

De tout l'ALENA, aucune section ne démontre mieux les dangers de la ZLEA proposée que le Chapitre 11 – le chapitre sur les investissements. Le Chapitre 11 donne aux sociétés étrangères le pouvoir de poursuivre directement en justice les gouvernements, lorsqu'il leur semble qu'une mesure gouvernementale particulière viole leurs 'droits'.

Le ministre du Commerce, Pierre Pettigrew, a déclaré qu'il ne signerait pas un nouvel accord incluant de telles dispositions. Sa crédibilité est toutefois remise en question par les négociateurs américains exigeant l'inclusion à la ZLEA de règles 'investisseur-État'. De toutes façons, si Ottawa s'opposait réellement au Chapitre 11, il se battrait furieusement pour faire enlever les dispositions de l'ALENA, plutôt que de continuer à verser des millions de dollars à diverses sociétés, pour perte de revenus découlant de l'adoption de lois visant à protéger l'environnement ainsi que la santé des Canadiens et des Canadiennes.

C'est précisément ce qui s'est passé en 1998, lorsque la Ethyl Corporation, installée en Virginie, a menacé de poursuivre le Canada pour avoir interdit le MMT, un additif pour l'essence que l'on soupçonne depuis longtemps d'être une neurotoxine et qui, selon les fabricants de voitures canadiens, endommage les convertisseurs catalytiques conçus pour réduire la pollution. (Le MMT est interdit en Europe, en Californie et dans plusieurs autres états américains.) Lorsque les audiences du tribunal ont indiqué que le Canada allait perdre sa cause, le Gouvernement canadien a opté pour un arrangement à l'amiable en versant 20 millions de dollars à Ethyl, en mettant fin à l'interdiction, et en présentant des excuses publiques à Ethyl pour avoir sous-entendu que son produit était dangereux.

Depuis, le Canada a fait l'objet de toute une série de poursuites semblables. Bien que personne à part du gouvernement fédéral ne sache combien de poursuites ont été entamées relativement au

Chapitre 11, l'on estime à quinze les poursuites en cours impliquant des compagnies faisant une demande d'indemnisation – cette tendance ne peut que s'accroître en nombre (et en coûts) en vertu de la ZLEA, plus vaste encore.

L'ajout du chapitre sur les services proposé augmente considérablement la menace. Étant donné que les services comptent pour les deux-tiers du PIB, une disposition comme le Chapitre 11, si elle était ajoutée à la ZLEA, rendrait la mise sur pied future de services publics – programme de garderies national, assurance-médicaments, et programmes de soins à domicile – pratiquement impossible, puisque ces derniers entreraient presque certainement en conflit avec les conditions de l'accord.

Pour la première dans un accord commercial international, les sociétés de services transnationales auraient le droit d'entrer en concurrence avec toute la gamme des services gouvernementaux, et auraient le droit de poursuivre un gouvernement qui résiste, en vue d'obtenir une indemnisation. Les élus canadiens seront relégués au rang de spectateurs, pendant que les décisions concernant notre environnement, notre santé, notre éducation, et la sécurité de nos aliments seront prises par des conseils commerciaux non élus – et que la démocratie s'achètera au prix d'une restitution permanente à des entreprises étrangères.

LA DÉMOCRATIE AVANT LE COMMERCE : Programme des citoyens

Le temps est venu d'adopter un nouveau système d'échanges commerciaux international fondé sur les bases de la démocratie, de la durabilité, de la diversité et du développement. Pour commencer, le Chapitre 11 doit disparaître de l'ALENA; l'eau doit être exemptée; les dispositions sur l'énergie doivent être reformulées, en tenant compte avant tout de la conservation; et la culture doit être laissée complètement en-dehors des négociations.

Plus important encore, le monde du commerce international ne doit plus être le domaine exclusif de quelques élus, de fonctionnaires commerciaux et de courtiers du pouvoir. Lorsqu'ils comprendront les enjeux de ces négociations pour l'hémisphère, les peuples des Amériques se mobiliseront pour y mettre un terme. C'est tout le sort qu'elles méritent. 🌻